

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 2007 portant nomination de monsieur Philippe Wuillamier, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 29 mars 2010 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 06 avril 2010 ;

Après consultation des Syndicats intercommunaux, des Communautés de Communes et des Conseils municipaux des communes concernées.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Arrêté du 22 avril 2010 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements
du 1° degré des Hautes-Pyrénées**

Rentrée scolaire 2010

N° 2- 2010

Article 1 :

Le nombre d'emplois affectés à chaque école publique pour la durée de l'année scolaire 2010-2011 est identique à celui de l'année scolaire 2009-2010, à l'exception des situations mentionnées ci-après.

Article 1-1 :

Moyens d'enseignement à caractère non spécifique (exprimés en ETP).

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- école élémentaire :

717B – LAMARQUE-PONTACQ

1 emploi enseignant maternelle

Cette mesure génère un changement de nature d'école.

- écoles primaires :

815H – ANDREST	1 emploi enseignant élémentaire
711V – BORDES	1 emploi enseignant maternelle
816J – POUYASTRUC	1 emploi enseignant maternelle

- écoles en RPI :

384P – BERNAC-DEBAT primaire en RPI avec l'école de Bernac-Dessus	1 emploi enseignant élémentaire
500R – MAUVEZIN élémentaire réouverture de l'école dans le cadre de son intégration dans le RPI Capvern/Lutilhous.	1 emploi enseignant élémentaire

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- écoles élémentaires :

780V – GALAN élémentaire	-1 emploi enseignant élémentaire
345X – LOURDES Honoré Auzon	-1 emploi enseignant élémentaire
945Z – TARBES Victor Hugo	-1 emploi enseignant élémentaire

- école primaire :

149J – LOUEY	-1 emploi enseignant maternelle
--------------	---------------------------------

- école préélémentaire :

643W – VIC-EN-BIGORRE Petit Bois	-1 emploi enseignant maternelle
----------------------------------	---------------------------------

- écoles en RPI :

635M – PIERREFITTE maternelle en RPI avec les écoles de Pierrefitte elem et Soulom	-1 emploi enseignant maternelle
394A – SAINT-MARTIN élémentaire en RPI avec l'école de Momères	-1 emploi enseignant élémentaire

Article 1-2 :

Moyens d'enseignement à caractère spécifique (exprimés en ETP).

■ Mesures d'affectation d'emploi :

- Occitan

959P – TARBES Jean Moulin

1 emploi enseignant élémentaire
spécialité occitan de quotité 0.25

- Enseignement spécialisé

1046J Circonscription Lourdes-Bagnères

1 emploi maître E réseau (RGA)

■ Mesures de retrait d'emploi :

- Dispositifs particuliers

1045H – Circonscription Tarbes-Est

-1 emploi d'enseignant itinérant langue
spécialité anglais de quotité 0.50

1045H – Circonscription Tarbes-Est

-1 emploi d'enseignant itinérant langue
spécialité allemand de quotité 0.50

Article 1-3 :

Décharges :

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation :

- Décharges de direction

711V – BORDES

0.25 de quotité

816J – POUYASTRUC

0.25 de quotité

■ Ecole faisant l'objet d'une mesure de retrait :

- Décharges de direction

780V – GALAN élémentaire

- 0.25 de quotité

Article 2 :

Sont prononcées à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 :

- la fermeture d'un emploi de Conseiller Pédagogique départemental spécialisé Musique (IA 9999R)
- la fermeture d'un emploi de Conseiller Pédagogique départemental spécialisé Arts visuels (IA 9999R)
- la fermeture de deux emplois de Conseiller Pédagogique départemental spécialisé EPS (IA 9999R)
- l'ouverture d'un emploi de Conseiller Pédagogique de circonscription sur la circonscription de Vic Val d'Adour (1042E)
- l'ouverture d'un emploi de Conseiller Pédagogique de circonscription sur la circonscription de Tarbes-Ouest (1044G)
- l'ouverture d'un emploi de Conseiller Pédagogique de circonscription sur la circonscription de Lourdes Bagnères (1046J)
- l'ouverture d'un emploi de Conseiller Pédagogique de circonscription sur la circonscription de Lannemezan (0054H)

Article 3 :

Zones de remplacement :

- Mesure de retrait d'emploi à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 :

05GU – ZBL brigade de remplacement stage long -2 emplois titulaire remplaçant
rattachement circonscription Vic Val d'Adour

Article 4 :

Sont prononcés à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 :

- la régularisation des retraits et transferts d'emplois (R2009) :

322X – CAMPAN Galade maternelle retrait des 2 emplois pour transfert sur CAMPAN Bourg

712W – CAMPAN Bourg élémentaire retrait d'1 emploi pour transfert sur CAMPAN Ste Marie

- le changement de nature des écoles :

712W – CAMPAN Bourg élémentaire devient école primaire de type 1 élém / 2 mat

717B – LAMARQUE-PONTACQ élémentaire devient école primaire de type 2 élém / 1 mat

- les modifications des RPI dispersés :

CAMPAN Bourg/CAMPAN Galade/ CAMPAN Sainte-Marie devient
CAMPAN Bourg / CAMPAN Sainte-Marie de structure 4 élém / 2mat

CAPVERN / LUTILHOUS devient CAPVERN / LUTILHOUS / MAUVEZIN
de structure 5 élém / 3 mat

Article 5 :

Est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2010/2011:

- la modification des Directions dans les écoles ci-après désignées :

500R	MAUVEZIN élémentaire	direction 1 classe
635M	PIERREFITTE maternelle	direction 2 classes
394A	SAINT-MARTIN élémentaire	direction 2 classes
712W	CAMPAN Bourg primaire	direction 3 classes
1007S	CAMPAN Sainte-Marie élémentaire	direction 3 classes
780V	GALAN élémentaire	direction 3 classes
717B	LAMARQUE-PONTACQ primaire	direction 3 classes
711V	BORDES primaire	direction 4 classes
149J	LOUEY primaire	direction 4 classes
816J	POUYASTRUC primaire	direction 4 classes
384P	BERNAC-DEBAT primaire	direction 5 classes
945Z	TARBES Victor Hugo élémentaire	direction 5 classes
643W	VIC Petit Bois maternelle	direction 5 classes
815H	ANDREST primaire	direction 7 classes
345X	LOURDES Honoré Auzon élémentaire	direction 15 classes (CLIS comprise)

Article 6 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 22 avril 2010

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de
l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Philippe Wuillamier